

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II	Num
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base	
1509.90.00	- Autres	D	En fr.	-	1514
1510.00.00	Autres huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 15.09.	D	En fr.	-	1514 15.1
15.11	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.				
1511.10.00	- Huile brute	A	En fr.	-	1515
1511.90.00	- Autres	B	8.7 %	-	1515
15.12	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.				1515
	- Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions :				1515
1512.11	-- Huiles brutes				1515
1512.11.10	--- Huile de graine de tournesol	A	7.5 %	-	1515
1512.11.20	--- Huile de carthame	A	10 %	-	1515
1512.19	-- Autres				1515
1512.19.10	--- Huile de graine de tournesol	A	15 %	-	1515
1512.19.20	--- Huile de carthame	A	17.5 %	-	1515
	- Huile de coton et ses fractions :				1515
1512.21.00	-- Huile brute, même dépourvue de gossypol	A	En fr.	-	1515
1512.29.00	-- Autres	A	10 %	-	1515
15.13	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.				1515
	- Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions :				1515
1513.11.00	-- Huile brute	A	En fr.	-	1515
1513.19.00	-- Autres	A	En fr.	-	1515
	- Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions :				1515
1513.21.00	-- Huiles brutes	A	En fr.	-	1515
1513.29.00	-- Autres	B	8.7 %	-	15.16
15.14	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.				